AIDE FINANCIERE BAFA-BAFD PAR LA MAIRIE DE FERIN

La commune de Férin octroie une subvention aux personnes souhaitant se former au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA) ou au Brevet d'Aptitude aux Fonctions de
Directeur (BAFD).
Quel montant ? L'aide est attribuée aux demandeurs dans la limite des crédits votés par le Conseil Municipal, soit 4 000 euros à l'année pour 7 dossiers (6 BAFA et 1 BAFD).
Les aides seront attribuées par ordre d'arrivée des dossiers de demandes de subvention complets. Une participation des familles est demandée (entre 150 € et 230 €).
Conditions d'éligibilité :

16 ans minimum (BAFA), 18 ans minimum (BAFD)
effectuer 15 jours de bénévolat au sein d'un ALSH de la commune (avant l'inscription)
domicilié sur la commune
ne pas avoir débuté cette formation avant le dépôt du dossier de demande.

Dossier demande à télécharger / Renseignements auprès du service Enfance, jeunesse de la mairie : 03 27 71 50 00 ou e.coyaux@ferin.fr

https://www.ferin.fr/vivre-a-ferin/enfance-et-jeunesse/bafa

Mairie de Férin:
Rue de Bapaume
59169 - Férin
http://www.ferin.fr